

AVIS PUBLIC D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE par intérim de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière du 8 juin 2026
le premier projet de règlement #2026-06 intitulé : RÈGLEMENT : modifiant
la grille de spécifications du règlement de zonage # 2007-05 afin d'autoriser
la classe d'usage R-2 récréation et loisirs dans la zone 12HA.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2026-04
peut le faire en se rendant aux heures normales de bureau de la municipalité
de Cloridorme ou sur le site web : municipalitecloridorme.ca.

DONNÉ À CLORIDORME, CE 15^e jour de mai 2026.

SIGNÉ : 
DIRECTRICE GÉNÉRALE
Par intérim